

Direction de la
réglementation et des
libertés publiques

Bureau de la
réglementation et des
élections

affaire suivie par :
Mme HEIL
☎ 03.89.29.21.20
fax. 03.89.29.21.18
marie-line.heil@haut-
rhin.gouv.fr

DEMANDE DE VISA D'UNE ATTESTATION DE NEGOCIATEUR

(loi n°70-9 du 2 janvier 1972 modifiée – art. 4
décret n°72-678 du 20 juillet 1972 modifié- art. 9)

I - DETENTEUR DE LA CARTE D'AGENT IMMOBILIER

N° de carte :
Délivrée par le Préfet de :
Dénomination de la société :
Nom et Prénom du représentant légal :

II - DETENTEUR DE L'ATTESTATION

Personne physique :

NOM
Prénoms
Date et lieu de naissance
Nom et prénom du père :
Nom et prénom de la mère :
Domicile :

Personne morale :

Dénomination sociale
Siège social
Objet
Nom et prénom du représentant légal et statutaire et qualité (gérant, président , directeur) :

III - EMPLOI

Lieu d'exercice des activités (1).....
Enseigne du lieu d'exercice (2).....
Type d'emploi : salarié agent commercial.....


Description de l'étendue des pouvoirs (3):


Précisez si le détenteur (4) :

- peut recevoir et détenir des fonds peut engager les parties
 ne peut pas recevoir et détenir des fonds ne peut pas engager les parties

Validité de l'attestation (5) :

Date

 **Signature et cachet**
du titulaire de la carte professionnelle

 **Signature et cachet**
du détenteur de l'attestation

- (1) agence principale ou secondaire
- (2) nom de l'établissement
- (3) pour les salariés suivant la qualification des emplois adoptés par la convention collective
pour les agents commerciaux les missions fixées par mandat
- (4) les agents commerciaux ne peuvent pas être habilités à percevoir ni détenir de fonds
- (5) soit pour la durée de contrat liant les deux parties, soit en fonction de la date de validité de la carte professionnelle pour les contrats à durée indéterminée.

Pièces à joindre :

- ⇒ une copie de la pièce d'identité du négociateur;
- ⇒ l'inscription au registre spécial des agents commerciaux (en qualité de personne physique), lorsqu'il s'agit d'une attestation délivrée à un agent commercial.
ou
- ⇒ une copie du contrat de travail